

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'ACADÉMIE DE GENÈVE

ET

DU GYMNASÉ

CLASSIQUE ET INDUSTRIEL

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1872—1873



GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

—
1872

ACADÉMIE

Le semestre d'hiver commencera le lundi 21 octobre 1872, et durera jusqu'au samedi 22 mars 1873.

Le semestre d'été commencera le lundi 31 mars 1873, et durera jusqu'au samedi 28 juin.

Les premiers jours du semestre d'hiver seront consacrés aux examens arriérés et aux examens d'admission. Les examens annuels auront lieu dans le courant de juillet 1873.

Le Bureau de l'Académie est composé de

MM. MUNIER, *Recteur.*

HUMBERT, *Vice-Recteur.*

DECRUE, *Secrétaire.*

GYMNASÉ

Le premier semestre commencera le jeudi 15 août 1872.

Le premier jour sera consacré au complément des examens d'admission et aux examens arriérés.

L'enseignement sera interrompu pendant 3 semaines depuis le 21 septembre; il recommencera le 14 octobre.

Les cours du premier semestre cesseront à partir du 15 janvier 1873.

Les examens semestriels auront lieu les 23, 24 et 25 janvier.

Les cours du second semestre commenceront le 27 janvier; ils cesseront à partir du 11 juin inclusivement.

Les examens semestriels auront lieu les 18, 19, 20 et 21 juin.

On pourra faire à la même époque les examens d'admission pour l'année suivante.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1872 - 1873

Faculté de Théologie.

M. le Professeur OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur COUGNARD, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER enseignera la grammaire hébraïque; il interprétera des fragments historiques et quelques chapitres des Proverbes. — Ce cours est destiné aux étudiants de la première année. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur lira le Livre de Job. — Ce cours, destiné aux étudiants des trois années supérieures, aura lieu trois heures par semaine.

Arabe. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL. — Le Christianisme, depuis l'époque de Constantin à celle de Mahomet. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Étude des Évangiles synoptiques. — Trois heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Épîtres de St. Pierre, etc. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — La Religion. Les Religions. Le Christianisme; l'action du Christianisme sur l'individu. — Trois heures par semaine.

Théologie pastorale. — M. le Professeur COUGNARD. — Le Pastorat. Questions générales. Cure d'âmes. Diaconat. Catéchèse. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exercices publics de Prédication, ou Sermons d'étude récités devant un Jury de la Faculté. — Deux heures au moins par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Hébreu et Chaldéen. — M. le Professeur MUNIER. — Interprétation des Proverbes, Psaumes et Esdras, précédée de quelques notions de grammaire chaldaique. — Cours destiné aux étudiants de première année. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Suite et fin du cours d'hiver sur le Livre de Job. — Cours destiné aux étudiants des trois années supérieures. — Trois heures par semaine.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHÂTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — L'action du Christianisme sur la Société. — Trois heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Morale de relation: charité négative et positive. Morale sociale: les lois et les mœurs. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exercices publics de Prédication. — Deux heures au moins par semaine devant un Jury de la Faculté.



Faculté de Droit.

M. le Professeur BROCHER, doyen.
M. le Professeur HORNING, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Droit civil. — M. le Professeur BROCHER. — Livre I^{er} du Code civil et Contrat de mariage (Code civil, livre III, titre 5). — Sept heures par semaine.

Droit commercial. — M. MARTIN, avocat. — Sociétés civiles et commerciales. — Trois heures par semaine.

Droit pénal. — M. le Professeur HORNING. — Fin du cours de l'année précédente, soit fin de la partie spéciale (délits contre la société civile et contre les particuliers). — Deux heures par semaine.

Procédure pénale. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Exposition d'ensemble de la science économique. Production et distribution des richesses. — Première année, deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même Professeur. — Distribution et consommation des richesses. — Deuxième année, deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. DUCHOSAL, D^r Méd. — Une heure par semaine.

Exercices de Plaidoirie. — Tous les quinze jours devant la Faculté¹.

COURS FACULTATIFS ET GRATUITS

Législation constitutionnelle. — M. James FAZY, député au Grand Conseil. — Principes généraux de l'organisme des Sociétés, d'après la méthode d'observation employée dans les sciences naturelles. — Deux heures par semaine.

¹ Les étudiants réguliers ne sont admis à se présenter aux examens de promotion que s'ils ont pris part au moins à l'un de ces Exercices, dans chaque semestre.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Droit civil. — M. le Professeur BROCHER. — Successions, Donations et Testaments, moins le partage et les rapports. — Sept heures par semaine.

Procédure civile. — M. le Professeur * * *. — Examen, Jugements, Voies de recours. — Deux heures par semaine.

Droit romain. — M. le Professeur * * *. — Cinq heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Suite des cours d'hiver.

Exercices de Plaidoirie. — Comme pendant le semestre d'hiver.

COURS FACULTATIFS ET GRATUITS

Législation constitutionnelle. — M. James FAZY, député au Grand Conseil. — Histoire constitutionnelle de la République et Canton de Genève, ainsi que de la Confédération suisse. — Deux heures par semaine.

**Faculté des Sciences et des Lettres.**

M. le Professeur PLANTAMOUR, doyen.
M. le Professeur VAUCHER, secrétaire.

A) SECTION SCIENTIFIQUE**SEMESTRE D'HIVER**

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Première année, deux heures par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Première année, deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Seconde année, quatre heures par semaine.

Astronomie élémentaire et Géographie physique. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Lois du mouvement des corps célestes. — Mouvements de la terre: rotation autour de son axe et révolution autour du soleil; phénomènes qui en résultent. Étude spéciale du globe terrestre et des phénomènes qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère. — Description des différents corps appartenant au système solaire. — Première année, trois heures par semaine.

Mécanique théorique et appliquée. — M. CELLÉRIER, Licencié ès sciences. — Complément de la statique et de la dynamique. Mouvements curvilignes. Étude générale des machines. Principe des forces vives. Appareils d'horlogerie. Résistances passives. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Première année, quatre heures par semaine.

Physique. — Le même Professeur. — Étude complémentaire de diverses parties de la Physique. — Seconde année, deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Chimie inorganique. — M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, quatre heures par semaine.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Seconde année, deux heures par semaine, à partir du mois de janvier.

Géologie. — M. le Professeur VOGT. — Généralités. Volcans. — Première et deuxième années, deux heures par semaine.

Zoologie. — Le même Professeur. — Invertébrés. — Première et deuxième années, quatre heures par semaine.

Exercices pratiques de Microscopie et d'Anatomie comparée. — Le même Professeur. — Une ou deux heures chaque jour dans les laboratoires.

Physiologie humaine. — M. le Professeur MAYOR. — Seconde année, trois heures par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Seconde année, deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Première année, deux heures par semaine.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Seconde année, deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois heures par semaine.

Astronomie élémentaire. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Suite du cours d'hiver. Description physique du soleil, de la lune, des planètes et de leur satellites, des comètes. Étoiles fixes et nébuleuses. — Première année, trois heures par semaine.

Astronomie théorique. — Le même Professeur. — Des instruments astronomiques. Astronomie sphérique. Réfraction. Détermination de la grandeur et de la figure de la terre. Parallaxe. — Deuxième année, deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique. Optique et Météorologie optique. — Première année, quatre heures par semaine.

Chimie organique. M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, quatre heures par semaine.

Géologie. — M. le Professeur VOGT. — Terrains sédimentaires. — Première et deuxième années, trois heures par semaine.

Zoologie. — Le même Professeur. — Vertébrés. — Première et deuxième années, trois heures par semaine.

Exercices pratiques de Microscopie et d'Anatomie. — Le même Professeur. — Une ou deux heures chaque jour dans les laboratoires.

Physiologie humaine. — M. le Professeur MAYOR. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois heures par semaine.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Première année, quatre heures par semaine.

Classification botanique. — M. le Docteur MULLER. — Histoire et description des principales familles phanérogames. — Seconde année, deux heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même.

B) SECTION LITTÉRAIRE**SEMESTRE D'HIVER**

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Histoire générale de la Philosophie depuis ses origines jusqu'à Kant. — Trois heures par semaine.

Exercices pratiques de Discussion. — Le même Professeur. — Deux fois par mois.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Lucrèce, de *Rerum natura*, livre V, v. 778—1455: origines des êtres vivants; progrès de la race humaine. — Deux heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Aristote, Politique, livre V. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Quatre heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Arabe. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Littératures modernes comparées. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire littéraire des pays méridionaux (Italie, Espagne et Portugal) jusqu'au XVIII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Analyse littéraire et Débit oratoire. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Esthétique appliquée. — M. le Professeur HUMBERT. — Histoire des Beaux-arts et de la Poésie en France. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — Le même Professeur. — Les Prosauteurs français contemporains. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Exposition d'ensemble de la science économique. Production et distribution des richesses. — Première année, deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Distribution et consommation des richesses. — Deuxième année, deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de la civilisation en Europe depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — M. A. ROGET. — Histoire de Genève au XVI^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Goethe, Schiller und ihre Zeit. Lecture de quelques œuvres dramatiques et épiques (Goethe : Egmont, Hermann und Dorothea ; Schiller : Wilhelm Tell, Wallenstein, Ballades) et de poésies lyriques choisies des deux auteurs. — Première et deuxième années, trois heures par semaine. — Ce cours est professé en allemand.

Linguistique comparée. — Le même Professeur. — Introduction. Du développement du langage. Classification des langues. Principes de l'étymologie comparée. La phonétique, les racines, la formation des mots et la flexion en grec, en latin, en français et en allemand. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Étude de l'homme, ou Anthropologie et Psychologie. — Trois heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — Le même Professeur. — Coup d'œil sur l'histoire de la philosophie au XIX^{me} siècle. — Une heure par semaine.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Tacite, dialogue de corruptâ Eloquentiâ. — Deux heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Aristophane, les Oiseaux. — Deux heures par semaine.

Hébreu et Chaldéen. — M. le Professeur MUNIER. — Quatre heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Littératures modernes comparées. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — L'épopée au moyen âge. — Quatre heures par semaine.

Analyse littéraire et Débit oratoire. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Esthétique appliquée. — M. le Professeur HUMBERT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première année. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même Professeur. — Seconde année. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de la monarchie prussienne depuis le règne de Frédéric-Guillaume I^{er} jusqu'à nos jours. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même Professeur. — Origines de la Confédération suisse. — Seconde année, deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Histoire nationale. — M. A. ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Première et seconde années, trois heures par semaine. — Ce cours est professé en allemand.

Linguistique comparée. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

COURS FACULTATIFS ET GRATUITS

Mathématiques appliquées. — M. BERTRAND, D^r Phil. — Emploi du dessin géométrique comme élément de calcul. Statique graphique. — Trois heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. Émile ADOR, D^r ès Sc. — Les métaux, l'extraction des minerais, la métallurgie et les emplois techniques. — Deux heures par semaine à partir de janvier 1873.

PROGRAMMES PARTIELS

DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

1. Baccalauréat ès Sciences. (1 ^{re} année, commune aux deux sections.)		Nombre d'heures par semaine.	
		HIVER.	ÉTÉ.
MM. OLTRAMARE,	Géométrie analytique,	2	2
id.	Algèbre,	2	»
PLANTAMOUR,	Astronomie et Géogr. phys.	3	3
WARTMANN,	Physique,	4	4
THURY,	Botanique,	»	4
VOGT,	Zoologie,	4	3
id.	Géologie,	2	3
AMIEL,	Histoire de la Philosophie,	3	1
		20	20
2. Baccalauréat ès Sciences mathématiques. (2 ^{me} année.)			
MM. OLTRAMARE,	Calcul différentiel et intégral,	4	3
id.	Géométrie descriptive,	»	2
PLANTAMOUR,	Astronomie théorique,	»	2
MARIGNAC,	Chimie inorganique,	4	»
VOGT,	Géologie,	2	3
THURY,	Botanique,	2	»
CELLÉRIER,	Mécanique,	2	»
		14	10
3. Baccalauréat ès Sciences physiques et naturelles. (2 ^{me} année.)			
MM. MARIGNAC,	Chimie,	4	4
id.	Minéralogie,	2	»
THURY,	Botanique,	2	»
MULLER,	Classification botanique,	»	2
VOGT,	Géologie,	2	3
id.	Zoologie,	4	3
MAYOR,	Physiologie,	3	3
		17	15

4. Programme mixte pour l'admission en Droit et en Théologie.

		Nombre d'heures par semaine.	
		HIVER.	ÉTÉ.
(1 ^{re} année.)			
MM. PLANTAMOUR,	Astron. et Géogr. phys.	3	3
WARTMANN,	Physique,	4	4
VOGT,	Zoologie,	4	3
THURY,	Botanique,	»	4
AMIEL,	Histoire de la Philosophie,	3	1
E. HUMBERT,	Esthétique et Littérature,	3	3
CHERBULIEZ,	Littératures anciennes,	4	4
VAUCHER,	Histoire générale,	3	3
KRAUSS,	Littérature allemande,	3	3
		27	28
(2 ^{me} année.)			
MM. MARIGNAC,	Chimie,	4	»
MAYOR,	Physiologie,	3	3
VOGT,	Géologie,	2	3
AMIEL,	Philosophie,	»	3
MARC-MONNIER,	Littératures modernes,	4	4
CHERBULIEZ,	Littératures anciennes,	4	4
DAMETH,	Economie polit. (Not. gén.)	2	2
ROGET,	Histoire nationale,	2	2
KRAUSS,	Littérature allemande,	3	3
		24	24
5. Faculté des Lettres.			
MM. AMIEL,	Histoire de la Philosophie,	3	1
id.	Philosophie,	»	3
CHERBULIEZ,	Littératures anciennes,	4	4
MARC-MONNIER,	Littératures modernes,	4	4
HUMBERT,	Esthétique et Littérature,	3	3
DAMETH,	Economie politique,	4	4
VAUCHER,	Histoire générale,	3	3
ROGET,	Histoire nationale,	2	2
KRAUSS,	Littérature allemande,	3	3
id.	Linguistique comparée,	2	2
		28	29

EXTRAIT

DES DISPOSITIONS DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT

SUR L'ACADÉMIE

CONCERNANT

1^o *Les Examens.*

Les Examens se divisent en examens d'admission, examens annuels de promotion et examens de grades (Règlem., art. 41).

Les examens d'admission ont lieu à l'ouverture de l'année académique (Règlement, art. 15).

Les examens de promotion ne peuvent être subis que par les étudiants qui ont suivi régulièrement les cours ordinaires des Professeurs, ou les cours particuliers donnés conformément aux programmes (Loi, art. 85; Règlement, art. 16).

Dans la Faculté de Théologie et dans celle des Sciences et des Lettres, les étudiants doivent, en outre, pour être admis à subir les examens de promotion, avoir répondu d'une manière satisfaisante à des interrogations trimestrielles faites devant la Faculté (Règlement, art. 16).

Les étudiants de première année de la Faculté des Sciences et des Lettres, qui ont suivi régulièrement les cours conformément à l'article précédent, peuvent être promus dans la seconde année, en subissant un examen sur la totalité de l'enseignement scientifique ou de l'enseignement littéraire de l'année dans laquelle ils sont immatriculés (Règl., art. 22).

L'examen oral du baccalauréat ès sciences peut être scindé en deux parties, dont le champ est déterminé par les programmes détaillés. Les étudiants et les externes, qui auront suivi

régulièrement les cours conformément aux prescriptions de l'article 16, peuvent subir un examen séparé sur chacune des deux parties, à deux époques différentes (Règlement, art. 30).

2^o *Les Inscriptions des Étudiants et des Externes.*

À l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation et une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre (Loi, art. 86).

Les personnes qui désirent suivre des cours en qualité d'externes, doivent prendre une inscription pour chacun de ces cours (Loi, art. 89).

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le Bureau fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions académiques doivent être présentées.

Ces délais expirés, le Bureau adresse au Département de l'Instruction publique une liste des étudiants et des externes régulièrement inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau (Règlement, art. 9).

3^o *Les Rétributions.*

Les étudiants immatriculés dans l'Académie paient à l'Etat un droit annuel de 100 francs (Loi, art. 113).

Ce droit est payé par moitié à l'ouverture de chaque semestre (Règlement, art. 43).

Les étudiants qui entrent à l'Académie, sans avoir été élèves du Gymnase, paient un droit d'entrée unique de 30 francs (Loi, art. 115).

Les externes paient pour chaque inscription à un cours ordinaire une rétribution semestrielle de 20 francs (Loi,

art. 114). Pour les cours de moins de 30 leçons la rétribution est de 10 francs.

Toutefois la rétribution est réduite de moitié :

1° Pour les externes *nationaux*, sortis régulièrement du collège industriel et commercial de Genève;

2° Pour ceux qui sont sortis d'un établissement public analogue d'instruction secondaire d'un des Cantons suisses, avec un certificat constatant qu'ils ont fait des études régulières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le bedeau de l'Académie, sous l'inspection du Recteur.

4° *Les Conditions d'Admission.*

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire au Bureau de l'Académie, avant le 15 octobre. Le champ des examens exigés est fixé par des programmes détaillés, arrêtés au mois de mars 1868, et dont on peut prendre connaissance auprès du bedeau.

Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis à l'Académie ou au Gymnase, ou des certificats d'études et des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 88 de la Loi pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet auprès du bedeau et déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, avant le 15 octobre.



GYMNASE

M. le Professeur BRAILLARD, doyen.
M. le Professeur DUVILLARD, secrétaire.

I. SECTION CLASSIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Grec et Littérature grecque. — M. le Professeur DUVILLARD. — Homère, Iliade I. — Odyssee, VI. — Hérodote, II. — Thèmes. — Antiquités. — Cinq heures par semaine.

Latin et Littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Plaute, *Trinummus*. — Cicéron, *de Officiis*. — Suétone, vie de Néron (lecture cursive). — Antiquités romaines. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le professeur BRAILLARD. — Genres littéraires. Formation de la langue française. — Exercices de composition et de récitation. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Profess. KRAUSS. — Cours supérieur de grammaire (Grammaire Krauss et Revaclier, partie supérieure). — Interprétation de morceaux choisis (Lüben et Nacke, *Lesebuch* 6^{me} vol.). — Récitation de poésies (Keller, *Mustersammlung*). — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Histoire du moyen âge depuis l'an 476. — Trois heures par semaine.

Géographie. — Le même Professeur. — *Géographie physique* : Mers, vents, fleuves et lacs. Climatologie et Orographie. — *Géographie politique* : Ethnographie, loi de la population ; colonies, état politique des divers pays du monde. — Une heure par semaine.

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — *Algèbre.* Progressions, logarithmes, intérêts composés. Carré et racine carrée des expressions algébriques. Résolution des équations du second degré. — Trois heures par semaine.

Géométrie. — La fin du 2^{me} livre et le 3^{me} livre (d'après l'ouvrage de Legendre et Blanchet). — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — *Zoologie.* — Notions générales sur l'organisation des animaux. Éléments de physiologie. But et bases de la classification des êtres organisés. Division du règne animal en embranchements, et des vertébrés en classes. Généralités sur les mammifères, les oiseaux, les batraciens et les poissons. — Une heure par semaine.

SECOND SEMESTRE

Grec et Littérature grecque. — M. le Professeur DUVILLARD. — Euripide, Alceste. — Plutarque, les Gracques. — Hésiode, le Bouclier d'Hercule. — Thèmes. — Antiquités. — Cinq heures par semaine.

Latin et Littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Horace, Odes. — Sénèque, *de Brevitate vite* — Lettres de Pline le Jeune (lecture cursive). — Antiquités romaines. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Suite de l'histoire du moyen âge et commencement de l'histoire moderne jusqu'à la fin du seizième siècle. — Trois heures par semaine.

Géographie. — M. le Professeur CHAIX. — Suite du cours du premier semestre. — Une heure par semaine.

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — *Algèbre.* Complément de la résolution des équations du second degré à une ou à plusieurs inconnues ; propriétés des trinomes du second degré ; questions de maxima et de minima dépendant des équations du second degré. — Combinaisons. Loi du binôme de Newton. — *Trigonométrie rectiligne.* — Trois heures par semaine.

Géométrie. — Le même Professeur. — Le 4^{me} et le 5^{me} livres de Legendre et Blanchet. — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — *Botanique.* — Éléments d'organographie et de physiologie. — Division du règne végétal en embranchements et en classes. — Revue rapide des principales familles de nos environs. — Une heure par semaine.

SECONDE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Grec et Littérature grecque. — M. le Professeur DUVILLARD. — Platon, Apologie de Socrate et Criton. — Morceaux choisis de la Médée d'Euripide. — Littérature. — Quatre heures par semaine.

Latin et Littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Juvénal, Satires III et X. — Tacite, Annales, livre XV. — Cicéron, *pro Roscio Amerino* (Lecture cursive). — Littérature latine. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Histoire de la littérature française. — Exercices de composition et de récitation. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Prof. KRAUSS. — Histoire abrégée de la littérature allemande (*en allemand*). — Lecture de morceaux choisis des meilleurs auteurs (Lüben et Nacke, 6^{me} vol.). — Cours supérieur de grammaire (suite du cours de la première année). — Traductions du français

en allemand (Chrestomathie Vinet, 2^{me} vol.). — Récitation de poésies (Keller, *Mustersammlung*). — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Suite du cours d'histoire moderne jusqu'à l'ouverture des États généraux. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Éléments de Psychologie et de Logique, d'après le programme du baccalauréat ès lettres. — Deux heures par semaine.

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — *Algèbre.* Résolution des équations du second degré à une ou plusieurs inconnues; propriétés des trinomes du second degré; questions de maxima et de minima dépendant des équations du second degré. — Combinaisons. Loi du binome de Newton. — Trigonométrie rectiligne. — Trois heures par semaine.

Géométrie. — Les polyèdres. Le cylindre, le cône et la sphère (Livres 6^{me}, 7^{me} et 8^{me} de l'ouvrage de Legendre et Blanchet). — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Étude générale des classes et des familles les plus importantes du règne végétal et du règne animal, principalement en vue des éléments de Géologie. — *Minéralogie et Géologie.* Notions élémentaires sur les minéraux les plus répandus. — Définition et classification des principales roches. — Forme et dimensions de notre globe. — Nature et épaisseur probables de son écorce solide; classification générale des terrains qui la constituent. — Esquisse de l'histoire du globe, de l'apparition et de la succession des êtres organisés. — Deux heures par semaine.

SECOND SEMESTRE

Grec et Littérature grecque. — M. le Professeur DUVILLARD. — Thucydide, livre II. — Aristophane, les Grenouilles (éd. Bétant). — Quelques Néméennes de Pindare. — Littérature grecque. — Quatre heures par semaine.

Latin et Littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Horace, Épitres. — Cicéron, *de Oratore*, livre 3^{me}. — Sénèque, Lettres à Lucilius (lecture cursive). — Littérature latine. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Prof. KRAUSS. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Suite du cours d'histoire moderne jusqu'à 1830. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Suite du cours du premier semestre. — Deux heures par semaine.

Éléments de Mécanique. — M. le Professeur DECRUE. — Lois du mouvement. Étude des forces; pesanteur. — Conditions d'équilibre des forces appliquées au levier, au tour, au plan incliné et à quelques variétés ou combinaisons de ces machines. — Propriétés principales des fluides. Presse hydraulique, baromètre, pompes, siphons, aréomètres. — *Topographie et arpentage.* — Cinq heures par semaine pendant le premier trimestre et sept heures pendant le second.

Introduction aux Sciences physiques. — M. le Professeur WARTMANN. — *Acoustique.* Des sons et de leurs qualités: revue des instruments de musique. — *Optique.* Réflexion et réfraction de la lumière. — De l'œil et de la vision. — Instruments d'optique les plus importants. — *Calorique.* Dilatation; thermomètres; changements d'état; conductibilité; machines à vapeur. — *Electricité.* Propriétés de l'électricité à l'état de tension et à l'état de courant: machine électrique, bouteille de Leyde, paratonnerre; pile voltaïque, boussole.

Chimie. Corps simples et corps composés. De l'affinité et des causes qui la modifient. Nomenclature chimique. Lois des combinaisons. Étude des principaux corps simples et de leurs combinaisons usuelles. — Deux heures par semaine.

II. SECTION INDUSTRIELLE

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Prof. KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Géographie physique et politique, Ethnographie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. VERCHÈRE. — Révision des premières parties de l'Economie politique. — Etude de la distribution et de la consommation des richesses. — Une heure par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Dessin. — M. JUNOD. — Exercices graphiques à la règle et au compas (figures planes). — Dessin d'ornements. — Théorie des projections. — Quatre heures par semaine.

SECOND SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Géographie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. VERCHÈRE. — Suite du cours du premier semestre. — Une heure par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Introduction aux Sciences physiques. — M. le Professeur WARTMANN. — Même cours que pour la section classique de la seconde année. — Deux heures par semaine.

Dessin. — M. JUNOD. — Exercices graphiques (Solides). — Dessin à main levée. — Continuation du premier semestre. — Théorie des ombres. — Quatre heures par semaine.

SECONDE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Prof. KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Dessin. — M. JUNOD. — Lavis raisonné (Solides polyédriques). — Dessin d'après le plâtre. — Quatre heures par semaine.

SECOND SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine pendant le premier trimestre et sept heures pendant le second.

Exercices de Mathématiques. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine pendant le premier trimestre seulement.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences physiques. — M. le Professeur WARTMANN. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Dessin. — M. JUNOD. — Lavis raisonné (Solides circulaires, vis, chapiteau). — Dessin d'après le plâtre. — Quatre heures par semaine.

EXTRAIT

DES DISPOSITIONS DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT

SUR LE GYMNASÉ

CONCERNANT

1° *Les Inscriptions des Étudiants et des Externes.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation, et les externes leur carte d'inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre.

Ils doivent pour cela acquitter auprès du bedeau de l'Académie les rétributions fixées par la loi (Règlement, art. 13).

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Doyen, sur la présentation d'un reçu constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le Doyen fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées.

Ces délais expirés, de nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Doyen (Règlement, art. 14).

2° *Les Rétributions.*

Le taux des rétributions des étudiants réguliers est fixé à 90 fr. par an. Ce droit se paie par moitié à l'ouverture de chaque semestre (Loi, art. 111).

Les rétributions semestrielles payées par les externes sont fixées comme suit :

10 fr. pour les cours d'une seule leçon par semaine, ou de deux leçons pendant une partie du semestre seulement ;

15 fr. pour les cours de deux à trois leçons par semaine, pendant tout le semestre;

20 fr. pour les cours de quatre ou de cinq leçons par semaine.

Les rétributions mentionnées ci-dessus se paient d'avance, au commencement de chaque semestre (Règlement, art. 28).

L'externe qui, dans un semestre, est appelé à payer plus qu'un étudiant régulier, savoir plus de 45 fr., sans suivre plus de leçons, a droit à une diminution de la moitié de la somme qu'il devrait payer de plus qu'un étudiant régulier (Règlement, art. 36).

Les réguliers et les externes qui quittent le Gymnase avant la fin d'un semestre, n'ont droit à la restitution d'aucune partie des rétributions (Règlement, art. 34).

3° *Les Conditions d'admission.*

Sont admis comme étudiants réguliers dans la section classique du Gymnase, tous les élèves sortis du Collège classique de Genève, avec un certificat d'études, et tous ceux qui, dans un examen d'admission, prouvent qu'ils ont les connaissances équivalentes (Loi, art. 5).

Sont admis comme étudiants réguliers dans la section industrielle et commerciale du Gymnase, les élèves sortis de l'un ou de l'autre des Collèges de Genève avec un certificat d'études, et tous ceux qui, dans un examen d'admission, prouvent qu'ils ont des connaissances suffisantes (Loi, art. 6).

Il peut être tenu compte aux candidats des certificats délivrés par des établissements d'instruction publique étrangers au Canton.

Les examens d'admission ont lieu à *deux époques* différentes, savoir : à la suite des examens du second semestre et à l'ouverture des cours (Règlement, art. 10).

Les cours du Gymnase peuvent être suivis par des externes qui sont astreints aux mêmes devoirs que les étudiants réguliers, à moins qu'ils n'en soient dispensés par le Département de l'Instruction publique.

Les externes ne sont soumis à aucun examen d'admission (Loi, art. 4).

PRIX ACADÉMIQUES

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix unique de douze cents francs.

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1874. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, reçus à Genève dans les six années précédentes. Il en est de même de ceux qui, étant gradués à l'étranger, ont subi des examens spéciaux pour être autorisés à pratiquer devant les Tribunaux du Canton; ils jouiront de cette faculté pendant six ans, à partir du jour où ces examens auront été déclarés satisfaisants.

Les thèses pour le doctorat, ainsi que tout travail sur le Droit ou l'Economie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié, peuvent être envoyés au concours.

Les concurrents peuvent, jusqu'à l'expiration du dernier jour de la sixième année réglementaire, prendre date en envoyant leur travail au Doyen de la Faculté de Droit pour le

concours ouvert, ou, s'il est trop tard, pour le concours prochain.

Le choix du sujet est laissé aux concurrents.

Le concours sera fermé le 1^{er} novembre 1873.

Le prix, de la valeur de *deux mille francs*, sera décerné, s'il y a lieu, vers la fin de décembre 1873.



FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

A) SECTION SCIENTIFIQUE

PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mai 1873. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Section scientifique de la Faculté des Sciences et des Lettres décernera, le 31 décembre 1872, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1872.

Sont admis au concours les élèves réguliers de la Faculté des Sciences et des Lettres, ceux de la section scientifique de cette Faculté, et les externes qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



B) SECTION LITTÉRAIRE

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

I. PRIX DE PHILOSOPHIE

(dit Prix Humbert.)

L'Académie décernera, le 31 décembre 1873, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La morale d'Aristote.

2. PRIX D'HISTOIRE

(Dit Prix Ador.)

L'Académie décernera, le 31 décembre 1873, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Étude sur les procédés et les doctrines historiques d'Augustin Thierry.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans.

2° Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi pendant un an, au moins, les cours de l'Académie de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Académie avant le 15 juin 1873.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Section littéraire de la Faculté des Sciences et des Lettres décernera le 31 décembre 1872 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1871 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants réguliers de la Faculté des Sciences et des Lettres et les externes qui ont suivi deux cours au moins dans la Section littéraire de cette Faculté.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *cent* francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences et des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1872.



AVIS

Les étudiants réguliers et les externes qui désirent profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque et le Musée d'Histoire naturelle seront ouverts à des jours et à des heures qui seront annoncés dès que le transport des livres et des collections dans les nouveaux bâtiments sera terminé.

2° Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

4° Que le Musée industriel, à l'Athénée, est ouvert le jeudi et le dimanche, de 4 à 3 heures.

Genève, le 27 septembre 1872.

AU NOM DE L'ACADÉMIE :

E. WARTMANN,

Recteur sortant de charge.

Le Département de l'Instruction publique approuve les programmes de l'Académie et du Gymnase pour l'année 1872-1873.

CARTERET,

Conseiller d'État.